



APPEL À CANDIDATURE ARTS VISUELS 2024
RESIDENCE ARTISTIQUE DE TERRITOIRE
A L'ATTENTION DES COLLEGIENS DE SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS

6 semaines en continu du lundi 18 mars au dimanche 28 avril

Le Département de l'Hérault et la DRAC Occitanie s'associent pour mettre en œuvre des résidences de territoire à l'attention des collégiens en zone péri urbaine et rurale.

Cet appel à candidature fait l'objet d'un partenariat spécifique avec l'association les Vendémiaires de Saint-Mathieu-de-Trévières, et le Fonds régional d'art contemporain Occitanie Montpellier

LE DEPARTEMENT DE L'HERAULT : POUR UNE CULTURE DU « FAIRE »

Le Département de l'Hérault porte l'ambition d'une politique culturelle responsable et solidaire, résolument tournée vers l'innovation et la prise en compte des enjeux contemporains. Si la Culture favorise les cohésions humaines et territoriales, l'épanouissement des individus, l'émancipation des citoyens, elle est aussi un vecteur de développement économique, porteur d'emplois et d'attractivité pour le territoire. Pleinement conscient de ces enjeux, le Département s'engage pour une culture innovante et créative, à l'écoute du citoyen-usager et des enjeux de transition numérique et écologique. Le partage est au cœur du projet culturel porté par le Département : partage des savoirs, des connaissances, des patrimoines et des esthétiques.

Ainsi le Département de l'Hérault entend promouvoir une culture accessible à tous. Les solidarités humaines et territoriales guident son action ; une attention particulière est portée aux plus jeunes et aux publics les plus fragiles, souvent les plus éloignés de la culture. Le Département de l'Hérault s'engage dans une politique culturelle responsable au regard des enjeux contemporains environnementaux et climatiques. La recherche de l'excellence peut trouver des traductions dans les savoir-faire locaux. Elle peut aussi favoriser l'éveil de la curiosité et le développement de l'esprit critique, contribuant à l'émancipation de citoyens acteurs de leur présent et de leur futur. La culture et la création agissent comme des leviers potentiels de vitalisation dans les territoires au plus près des citoyens.

Le Département de l'Hérault s'engage dans une transition audacieuse de co-construction de projets culturels et artistiques en lien avec les citoyens les plus fragiles, les acteurs culturels et les territoires.

Il s'agit bien d'inscrire au cœur des enjeux de la vie citoyenne, une culture du « faire » en :

- Affirmer les droits culturels pour reconnaître et protéger le droit fondamental de participer à la vie culturelle, d'exprimer son identité et d'accéder aux savoirs dans le respect des droits humains pour : **FAIRE ENSEMBLE**
- Placer la création et la culture au cœur de la vie citoyenne pour : **FAIRE SOCIETE**
- Coconstruire des projets culturels et artistiques participatifs en lien avec les citoyens, en particulier les plus fragiles pour : **FAIRE AVEC**
- Concevoir des actions ancrées dans le réel et les imaginaires pour : **FAIRE AUTREMENT**
- Penser des parcours de relations et de rencontres pluridisciplinaires pour : **FAIRE EXPERIENCE**
- Développer une politique culturelle territoriale équitable pour : **FAIRE TERRITOIRE**

Lien vers le schéma culture : : <https://herault.fr/publication/453/16-schema-departemental-2023-2028-la-culture.htm>

ENJEUX

Parmi ses dispositifs d'accès à l'éducation artistique et culturelle, le Département de l'Hérault met en œuvre en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Occitanie des résidences artistiques de territoire à l'attention des collégiens. Ces résidences sont fondées sur le principe d'hospitalité où la relation à l'autre et la présence artistique viennent créer et accompagner autrement les actions d'éducation artistique et culturelle auprès des collégiens et plus largement avec les habitants du territoire.

Cette forme de résidence permet la rencontre avec des univers artistiques pluridisciplinaires par la création, la sensibilisation et la pratique artistique en adéquation avec un projet de territoire dans lequel elle s'inscrit.

Saint Mathieu de Trévières est une commune péri urbaine de plus de 5000 habitants, située à 20km au nord de Montpellier au pied du massif du Pic Saint Loup.

LES PUBLICS CIBLES

Ces résidences s'adressent en priorité aux collégiens situés en zone péri-urbaine et rurale du département.

La présente résidence mobilisera les collégiens de l'établissement Alain Savary situé à Saint Mathieu de Trévières. Il accueille 560 élèves et dispose d'une équipe de 35 enseignants. Cinq classes de collégiens de niveau 5ème peuvent possiblement être investies dans ce projet.

Celle-ci associera également les publics relevant prioritairement des compétences obligatoires du département et les habitants.

LES PARTENAIRES ARTISTIQUES

FRAC OCCITANIE :

Le Frac Occitanie Montpellier, conformément au cahier des missions et des charges relatifs au label « Fonds Régional d'Art Contemporain » figurant dans l'arrêté du 5 mai 2017, remplit les missions générales qui lui sont dévolues en matière d'acquisition d'œuvres représentatives de la création contemporaine sous toutes ses formes, de constitution d'un patrimoine contemporain public et de la diffusion de ces œuvres à des fins de sensibilisation et de formation des publics les plus larges possibles, sur le territoire régional, national et international.

Engagé dans une dynamique d'aménagement culturel du territoire, le Frac contribue pleinement à la mise en œuvre d'expositions et d'évènements artistiques, ayant pour objectif de sensibiliser tous les publics à l'art contemporain. Le Frac poursuit également une mission de conseil et d'expertise auprès des collectivités et structures associatives pour les accompagner dans la mise en œuvre de leur politique culturelle et de leur programmation en arts visuels.

L'ASSOCIATION LES VENDEMIAIRES :

L'Association « les Vendémiaires » assure depuis 1990 la gestion de résidences d'artistes à la Maison d'Emma, ancienne épicerie située au cœur de la commune de Saint Mathieu de Trévières.

La Maison d'Emma offre le cadre d'une résidence de recherche et de création ouverte aux artistes de toutes nationalités. Elle dispose d'un espace de travail et d'hébergement, permettant aux artistes de réaliser un projet ou de poursuivre une recherche personnelle dans un environnement propice à la création. Cette résidence d'artistes s'inscrit dans une relation de proximité de relations et de sensibilisation des publics à l'art contemporain. Elle donne à voir, à comprendre la recherche artistique et le processus de création mis en œuvre au travers de réflexions, expérimentations, réalisations ou toutes formes de rencontres.

THEMATIQUES

- La maison d'Emma, d'abord petite épicerie au cœur du village et aujourd'hui résidence d'artiste, a pour vocation d'être un lieu d'échanges et de rencontres.
- Le personnage d'Emma, dernière épicière du lieu, comme figure allégorique, questionnant la notion d'altérité ; de l'autre et de ses différences, ses représentations symboliques, imagées qui seront à mettre en regard avec la pratique artistique invoquée.

INTENTIONS

- Favoriser l'éveil artistique et culturel des collégiens en s'appuyant sur un projet pédagogique coconstruit avec les enseignants.
- Mener un travail de création singulier qui s'articule avec le contexte spécifique du territoire, prenant en compte son histoire, son patrimoine matériel et immatériel, ses usages, ses savoir-faire, son environnement socio-culturel et son écosystème naturel.
- Proposer des actions de médiation et de pratiques artistiques auprès de publics divers.
- Inviter aux rencontres, aux échanges et à la convivialité afin de créer les conditions de l'œuvre et enrichir les intentions du projet. Ces résidences pourront ainsi associer des scientifiques, anthropologues, sociologues, géologues, artisans, vignerons ou toutes autres personnes ressources qui viendront favoriser la découverte, l'expérimentation, l'initiative et la création.

LES CANDIDATURES

Le présent appel à projet s'adresse aux artistes ou collectif d'artistes dans le domaine des arts visuels ouvert à toutes les formes d'expression de la création contemporaine.

Un groupement d'associations pourra déposer sa candidature ; dans ce cas, une des associations sera désignée comme porteuse du projet.

Les candidats au présent appel à candidature doivent justifier de compétences dans les champs de la création artistique et de la médiation. Ces compétences doivent être présentées dans le dossier de candidature.

Les artistes ou collectifs d'artistes s'assurent au préalable d'être en capacité de mobiliser les moyens humains et matériels, pour atteindre les objectifs recherchés. De plus, ils doivent être en mesure de mobiliser les ressources locales en proximité, afin d'ancrer leur projet dans le territoire et de faire rayonner leurs propositions.

DURÉE DE LA RÉSIDENCE

6 semaines en continu du lundi 18 mars au dimanche 28 avril 2024 comprenant :

- Une semaine d'immersion dédiée à la découverte du territoire et de ses habitants.
- Une période de production et médiation de cinq semaines

LIEU D'ACCUEIL

L'association Les Vendémiaries met à disposition de l'artiste/collectif d'artistes, la Maison d'Emma pour la durée de la résidence.

De 70m², elle se compose de trois espaces :

- Un lieu de vie meublé, équipé comprenant trois couchages (un lit double dans une chambre et deux lits superposés dans une autre).
- Un espace de travail adapté et dédié
- En RDC : l'atelier d'une surface de 12m² qui se prolonge par une salle d'exposition de 7m².

CONDITIONS D'ACCUEIL

- La restauration du midi et du soir est à la charge de l'artiste. Elle est possible sur place.
- L'artiste/ le collectif s'engagera à prendre en charge l'entretien des espaces de vie et de travail
- Durant son séjour, l'artiste/le collectif s'engage à ouvrir son atelier tous les dimanches de 15H à 18H
- Il doit disposer d'une assurance responsabilité civile, couvrant également les œuvres amenées ou réalisées sur place pour chacun des membres du collectif le cas échéant
- Un véhicule est indispensable pour se déplacer sur le territoire.

FINANCEMENT

Une bourse de 4 000 € TTC sera attribuée à l'artiste/collectif d'artistes pour la réalisation du projet. Cette somme inclut les frais de :

- Production tels que l'achat de matériel et fournitures et les prestataires extérieurs.
- Médiation en direction des publics (hors collégiens)
- Restitution en fin de résidence (exemple : exposition).
- Transport et de restauration

A noter :

- L'association Les Vendémières versera un acompte de la subvention de 30% en début de résidence (soit 1200€).
- Les actions de médiation en direction des collégiens feront l'objet d'un financement via le Pass Culture.
- Certaines interventions (scientifiques, sociologues, vignerons, personnes ressources ...) peuvent être proposées et financées par l'association Les Vendémières, partenaire du projet.

CONVENTION

L'association Les Vendémières établira et signera préalablement avec l'artiste/le collectif une convention. Cette convention définira les rôles respectifs et obligations des parties dans la mise en œuvre du projet de résidence de territoire en collège pour l'année scolaire 2023-2024.

L'artiste/le collectif devra adhérer à l'association pour un montant de 15 € et son versement devra accompagner la convention signée. Une caution de 150 € sera demandée à l'artiste lors de l'état des lieux à son arrivée.

CANDIDATURE

Documents à produire :

- 1- Eléments relatifs au statut professionnel et social : n° SIREN/SIRET, MDA, association support...
- 2- Une lettre précisant la démarche et les motivations de la candidature et une note d'intention présentant le projet artistique.
- 3- Un dossier comprenant CV du ou des artistes, un dossier relatif aux créations de l'artiste ou du collectif d'artistes ; tout document pouvant servir à l'appréciation du travail et de la démarche de création (photos, vidéos, lien internet...) et de ses expériences dans le domaine de la médiation.

Procédure d'envoi

Les dossiers complets devront parvenir avant le vendredi 2 février 2024 à midi au Conseil départemental de l'Hérault par envoi électronique : culture@herault.fr

Contacts/informations : Direction de la Culture

Gilles Navarro, Conseiller arts visuels : gnavarro@herault.fr – tél. 04 67 67 32 95

Cécile Maillot, Ch. de projet EAC : cmaillot@herault.fr - tél. 04 67 67 77 68

CRITERES DE SELECTION

- Artiste ou collectif d'artistes **domiciliés dans l'Hérault** (raison sociale) ;
- post diplômé(s) de **moins de 3 ans** d'obtention d'un diplôme d'Ecole d'art ;
- qualité et exigences professionnelles de la démarche de création au vu du dossier artistique transmis ;
- projet innovant dans les formes artistiques et les modes de médiation envisagés ;
- propositions en adéquation avec les axes, enjeux et objectifs de « faire avec » définis dans le présent appel à candidature ;
- capacité de médiation, d'échanges et de dialogue avec différents publics et acteurs du territoire ;
- Une attention particulière sera accordée aux démarches d'éco responsabilité ainsi qu'à l'égalité femmes-hommes dans l'équipe projet

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Le jury de sélection des candidatures sera composé de :

- La Vice-Présidente déléguée à la culture au Département de l'Hérault ou son représentant
- Un/des représentant(s) de l'association Les Vendémiaires partenaire du Département
- Du chef d'établissement du collège et/ou de membres de la communauté pédagogique et éducative de celui-ci
- Un/des représentant(s) de la Direction de la Culture du Département de l'Hérault
- Un/des représentant(s) de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie
- Un/des représentant(s) du Fonds régional d'art contemporain Occitanie Montpellier.

Il se réunira en février/mars 2024 pour sélectionner l'artiste/collectif d'artistes retenu parmi les candidatures reçues.

DROITS DE REPRODUCTION

L'article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle dispose que « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque. »

L'artiste/le collectif attestera par écrit dans un autre contrat qu'il cède gracieusement aux partenaires de la résidence (Conseil départemental, collège/Education nationale, Frac Occitanie Montpellier, Drac Occitanie) les droits de reproduction des œuvres réalisées durant la résidence, pour l'exploitation à but non commercial, dans le cadre d'activités pédagogiques et culturelles ainsi que pour la valorisation des actions menées et la communication sur le programme des résidences.

COMMUNICATION

L'artiste devra impérativement constituer une « trace » de sa résidence au travers de supports papier ou digitaux : livret, photo, captation sonore, audiovisuelle....

Toute communication sur la résidence et le projet développé à partir de la résidence devra explicitement citer l'aide apportée par le Conseil départemental de l'Hérault, le FRAC, la DRAC et l'association Les Vendémiaires.

L'artiste/le collectif s'engage à citer ce soutien dans le cas d'une diffusion ou d'une exploitation ultérieure d'œuvres développées ou conçues dans le temps de la résidence.

Chaque fois qu'il sera fait mention de la résidence, l'artiste/le collectif s'engagent à faire figurer le logo et à citer les partenaires sur tout support imprimé et numérique.

Sur la base de sa charte graphique, le Département s'engage à reproduire les œuvres réalisées dans leur intégralité dans sa communication générale (site internet, réseaux sociaux, newsletters, programmes etc.) en mentionnant l'artiste/le collectif. Les invitations seront produites sous l'égide des partenaires et soumises à validations respectives.

BILAN ET ÉVALUATION

A l'issue de la résidence et de sa restitution, une réunion de bilan/évaluation est organisée avec l'ensemble des acteurs du projet.

Annexes

- **Formulaire de réponse**
- **Contrat d'engagement républicain**

